Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260629-2026_06_12-DE

Délibération n°2026-06-12

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
25/06/2026
Date d'affichage :
25/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 29 juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Marie BERTHET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme Catherine GUILLOU, conseillère municipale déléguée aux finances, informe que dans la mesure où l'emprunt doit être inscrit au budget communal, il est nécessaire de voter une décision modificative pour que le montant emprunté soit inscrit au budget 2026.

Pour rappel, au BP 2026, la somme de 494 252,76 € avait été inscrite au compte 1641 – emprunt.

Sachant que le montant maximum emprunté sera de 1 250 000 €, il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Recettes :

Article	Opération - libellé	Montant
1641	Emprunt en euros	+ 755 747,24 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**+ 755 747,24 €**

Dépenses :

Article	Opération - libellé	Montant
2313	Constructions	+ 755 747,24 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**+ 755 747,24 €**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Marie BERTHET